



Monsieur Gilbert PAYET
Préfet de Saône-et-Loire
Hôtel de Préfecture
196, rue de Strasbourg
71000 MACON

Réf : C040-17

Le 1er février 2017

Monsieur le Préfet,

MARIE MERCIER

J'ai pris connaissance de l'arrêté que vous avez signé afin d'établir la liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries des 13 mai et 24 juin 2016.

SÉNATEUR
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Je me suis fortement mobilisée sur ce dossier afin d'accompagner les maires durement touchés par ces événements.

Comme vous le savez, je suis intervenue auprès de vous-même par courriers des 8 juillet et 27 octobre 2016, ainsi que par mails auprès de votre cabinet et de vos services. De nombreux échanges téléphoniques ont eu lieu entre mes collaborateurs, la Direction Départementale des Territoires et le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

MAIRE
DE
CHÂTENROY-LE-ROYAL

J'ai par ailleurs, en concertation avec vos services, établi un communiqué de presse le 20 juillet 2016 de façon à informer les élus locaux de l'avancement de la procédure de reconnaissance de la catastrophe naturelle et des démarches à entreprendre.

Je ne doute pas de la qualité du travail entrepris par les services préfectoraux. Néanmoins, je suis surprise par le nombre important de communes exclues du dispositif. Compte tenu de la violence particulière des inondations et des coulées de boue qui ont frappé notre département, je souhaite connaître les différents critères qui ont permis d'établir la liste des communes retenues et savoir dans quelle mesure il serait envisageable de réévaluer la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bureau parlementaire
Les Varennes
5, rue de la Guerlande
71880 Châtenoy-le-Royal
03 85 94 70 52
marie.mercier@senat.fr

Marie MERCIER